

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416

6 mai 2005

SOMMAIRE

Aegon International, Sicav, Luxembourg	19958	xembourg	19932
Agro-Sud Finances Holding S.A., Luxembourg. ...	19952	HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg ..	19957
Arcimboldo S.A., Luxembourg.	19922	Immogestion Frank, S.à r.l., Rumelange	19940
Arnould & Silberreiss, S.à r.l., Foetz	19935	Infor-ID S.A., Luxembourg	19952
Assurim S.A., Niedercorn	19943	Inselheim S.A., Luxembourg	19968
BL, Sicav, Luxembourg	19949	International Golf and Leisure, Eselborn	19962
Blimo S.A., Luxembourg	19937	Iridys S.A., Luxembourg	19953
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	19949	Ixus Conseil S.A., Luxembourg	19945
Briseis S.A.H., Luxembourg	19959	JC Investment S.A., Luxembourg	19948
C-Quadrat Pro Funds, Sicav, Luxembourg	19957	JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds, Sicav, Senningerberg	19961
Capresia S.A., Luxembourg	19965	Larix S.A., Luxembourg	19966
Carcani S.A.H., Luxembourg	19965	Limalux S.A., Luxembourg	19968
Cemfin S.A., Luxembourg	19959	Litecomm S.A., Luxembourg	19956
Colubois, Commerce Luxembourgeois du Bois S.A., Luxembourg	19942	Lugala S.A.H., Luxembourg	19950
Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A., Luxembourg	19965	Lux-International Transport, G.m.b.H., Luxem- bourg	19942
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Lu- xembourg	19964	M. and J. Corporation S.A., Luxembourg	19967
Curio S.A., Luxembourg	19946	Martur Finance S.A., Luxembourg	19945
Dharma Investment S.A., Luxembourg	19948	Meandros Real Estate Holding S.A., Luxembourg	19964
Eastern Natural Resources S.A.H., Luxembourg ..	19959	Merami Holding S.A., Luxembourg	19963
Embrun Holding S.A., Luxembourg	19953	Miracema S.A.H., Luxembourg	19950
Eurix Europe S.A., Luxembourg	19945	Montsegur Gestion S.A., Luxembourg	19947
Extang Finance, S.à r.l., Luxembourg	19931	Moravian Real Estate S.A., Strassen	19960
Filaine S.A., Luxembourg	19943	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	19958
Filtitlux S.A., Luxembourg	19966	Noris Transport & Logistics (NTL), G.m.b.H., Zol- wer	19934
Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	19953	Ohshu Finance S.A, Luxembourg	19966
Finvada S.A., Luxembourg	19943	Omnium de Participations S.A.H., Luxembourg .	19948
Finvada S.A., Luxembourg	19943	Osborne & Moore S.A., Luxembourg	19961
First Gate Holding S.A., Luxembourg	19923	Panoramica S.A., Luxembourg	19967
Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Steinsel ..	19963	Pizzeria Riva Del Garda, S.à r.l., Pétange	19944
Florinfo S.A., Pétange	19968	Pizzeria Riva Del Garda, S.à r.l., Pétange	19944
Forfin S.A., Luxembourg	19964	Poseidon S.A.H., Luxembourg	19947
G & P Sicav, Luxembourg-Strassen	19950	Prime Communication Factory S.A., Luxembourg	19923
G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A., Schifflange	19942	Prosper S.A.H., Luxembourg	19952
Garofa Finance S.A., Luxembourg	19967	Randeor Holding S.A., Luxembourg	19951
Garofa Investment S.A., Luxembourg	19967	RE-Invest	19944
Holding Luxembourgeoise Dimotrans, S.à r.l., Lu-		Reliance Finance Limited S.A.H., Luxembourg ..	19949
		Renoir Holding S.A., Luxembourg	19965

Ribovax Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19922	Steel Invest S.A., Luxembourg	19954
Rubens Holding S.A., Luxembourg	19948	Taino S.A., Luxembourg	19956
S.E.F.I.T. Industries S.A., Luxembourg	19922	Tekfen Participations S.A.H., Luxembourg	19947
Schroder Special Situations Fund, Sicav, Senninger- berg	19951	Tenaris S.A.H., Luxembourg	19954
Sella Capital Management, Sicav, Luxembourg . . .	19944	TPF-Luxembourg S.A., Luxembourg	19951
Shanara Holding S.A., Luxembourg	19962	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	19958
SI S.A., Luxembourg	19961	Varama Investment S.A., Luxembourg	19946
Simsa Holding S.A., Luxembourg	19956	Velocity Holding S.A., Luxembourg	19963
Sontel S.A., Luxembourg	19954	Vianta S.A.H., Strassen	19960
Starlite Participations S.A., Luxembourg	19946	Vincalux Finance S.A., Luxembourg	19960
		Vizalmpoco Immo S.A., Luxembourg	19957

RIBOVAX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 105.094.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant unique en date du 27 janvier 2005 que le siège social est transféré avec effet au 5 janvier 2005 du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour RIBOVAX LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010053.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 67.378.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 14 janvier 2005:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, val fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010001.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

ARCIMBOLDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.753.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour ARCIMBOLDO S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(010214.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

PRIME COMMUNICATION FACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 39.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(006108.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FIRST GATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 105.619.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six janvier.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société DELFIN D.O.O., établie et ayant son siège social à HR-22000 Sibenik (Croatie), Trg Republike Hrvatske 2, enregistrée au Registre du Commerce sous le numéro RSN 100002879, ici représentée par Maître R. Didier Mc GAW, avocat à la Cour, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde, en vertu d'une procuration délivrée à Sibenik le 14 décembre 2004.

2. Monsieur Nicholas Thierry Severin Moller, administrateur, demeurant à HR-22243 Murter (Croatie), José Markova 1, ici représenté par Maître Jeanne Feltgen, avocat à la Cour, demeurant à L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange, en vertu d'une procuration délivrée à Murter le 14 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire ou en personne, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La «Société» signifie: FIRST GATE HOLDING S.A., constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La «loi» signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le «Conseil» signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) «Jour Ouvrable» signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II - Généralités

Art. 1^{er}. Statut et dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de FIRST GATE HOLDING S.A.

Art. 2. Durée

a) La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, prenant cours au jour de signature des présents statuts.

b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social

a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.

b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.

c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle a des intérêts, tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre III - Capital social**Art. 5. Capital social**

a) Le capital social émis de la Société s'élève à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

b) Le capital autorisé de la Société est établi à trois millions euros (3.000.000,- EUR), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Variations du Capital social

a) Le Conseil est autorisé et mandaté:

- à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances par émission d'obligations convertibles ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves dans le capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». Elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui, d'ici l'expiration du prédit délai, n'auront pas été émises par le Conseil.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Conseil dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil sera obligé de modifier l'Article 5 des Statuts de manière à refléter l'augmentation intervenue; en outre, le Conseil prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin qu'une telle modification soit constatée et publiée conformément à la Loi.

b) Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

c) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions

a) Les actions sont nominatives. Elles seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.

b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV - Administration et Surveillance**Art. 8. Assemblée générale des actionnaires**

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 13.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales

a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués d'une part, avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la loi d'autre part, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.

c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.

d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.

e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil

a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux des administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 16 des statuts. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil

a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.

b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.

c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du Conseil

a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14c) ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14c) ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du Conseil. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s)

ou autres agents de la Société, conformément à la loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires

a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans, et sera rémunéré par la Société.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et Indemnisation des administrateurs

a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres V - Données financières

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminée par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI - Dissolution et Liquidation

Art. 23. Dissolution

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII - Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2005.
- La première assemblée générale se tiendra le premier vendredi du mois de mai 2006 à 13.00 heures.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Nombre d'actions
1) DELFIN D.O.O., prénommée	149.950
2) Monsieur Nicholas Thierry Severin Moller, prénommé	50
Total	150.000

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Fondateurs

Les comparants préqualifiés se considèrent fondateurs de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 6.100.- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Nicholas Thierry Severin Moller, administrateur, né le 7 août 1955 à Gentofte (DK), demeurant à HR-22243- Murter (Croatie), José Markova 1.
 - Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
 - Madame Jeanne Feltgen, avocat à la Cour, née le 21 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société LuxFiduAudit, société civile avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2007 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.
5. Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand five, on the sixth of January.

Before us Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared the following:

1. The company DELFIN D.O.O., with registered office in HR 22000 Sibenik (Croatia), Trg Republike Hrvatske 2, registered in the companies register under the number RSN 100002879, here represented by Mr R. Didier Mc GAW, lawyer, residing in L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde, by virtue of a proxy given in Sibenik on the 14th of December, 2004.
2. Mr Nicholas Thierry Severin Moller, company director, residing in HR-22243- Murter (Croatia), José Markova 1, here represented by Mrs Jeanne Feltgen, lawyer, residing in L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange, by virtue of a proxy given in Murter on the 14th of December, 2004.

The prenamed proxies, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory or attending personally, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a Limited Liability Company, which they form between themselves.

Title I - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) «The Company» means FIRST GATE HOLDING SA, established pursuant to these Articles of Incorporation.
- b) «The Law» means: The law on commercial companies of August 10th 1915, as amended.
- c) «The Board» means: The Board of Directors of the Company.
- d) «Registered Office» means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article.
- e) «Register of Shareholders» means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7.
- f) «Business Day» means: a day on which banks in Luxembourg are open for business.

Title II - General

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a Limited Liability Company (société anonyme) under the denomination of FIRST GATE HOLDING SA.

Art. 2. Duration

- a) The company is established for ninety-nine years as from the date of signature of the present Deed.
- b) A resolution of the shareholders of the Company in General Meeting, adopted in the manner required for amendment of these Articles, may dissolve the Company at any time, in accordance with the provisions of Article 23.

Art. 3. Registered office

- a) The Registered Office of the Company is established in Luxembourg.

b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board and in accordance with the Law.

c) In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered Office or easy communication between such Office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object

a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.

b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise.

It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.

c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.

d) The Company may carry on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Title III - Share capital

Art. 5. Share capital

a) The Company has a subscribed capital of three hundred thousand euros (300,000.-), divided into one hundred and fifty each.

b) The authorized capital is fixed at three million five hundred thousand two euros (2.- EUR) each.

Art. 6. Changes in the share capital

a) The Board is fully authorized and appointed:

- to render effective any increase of capital within the limits of the authorised capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims by the issue of convertible bonds, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to cancel or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of these Articles of Incorporation in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» and may be extended by a General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the Board.

When the Board effects an increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 of these Articles of Incorporation in order to record this increase, and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

b) The authorised or subscribed capital may be further increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

c) The Company may acquire or redeem its own shares as permitted by the Law.

Art. 7. Shares

a) The shares may only be issued in registered form. All registered shares issued by the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept at the Registered Office of the Company. Such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder will be deemed to be the address of the Registered Office of the Company.

b) The shares may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.

c) Transfer of registered shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register of Shareholders, and every such inscription shall be signed by the assignor and the assignee or by their attorneys in fact. Transfer of bearer shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificates.

Title IV - Administration and Supervision

Art. 8. General meetings of shareholders

a) The annual General Meeting shall be held on the first Friday of May at 1 p.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.

b) All General Meetings shall be held either at the Registered Office of the Company or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board.

c) The Board is authorised to require holder of bearer shares, if applicable wishing to attend any General Meeting to deposit their shares five clear days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board.

Art. 9. Powers of the general meeting

a) Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its Resolutions shall be binding upon all shareholders.

b) The General Meeting shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

b) All or any of the provisions of the Articles may be amended by a General Meeting, provided that such General Meeting meets the requirements as to quorum, majority and notice laid down by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 10. Quorum and votes of shareholders

a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.

b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

c) Resolutions of General Meetings of shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented.

Art. 11. Convening notice

a) The convening notices for the shareholders meeting will be effected in accordance with the Law.

b) Where all shareholders are present at the General Meeting, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such Meeting and declare that they have previously been made aware of the Agenda of the meeting, such General Meeting shall validly deliberate.

Art. 12. Directors

a) The company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

b) The directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of not more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting with or without cause and/or be replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

c) In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, a replacement whose appointment shall be submitted to the next General Meeting.

d) Any Director appointed by the General Meeting of Shareholders or as provided for in Article 12.c. above, in replacement of another Director whose mandate has not expired, shall complete the term of office of such replaced Director.

e) The Board may elect from among its members a Chairman of the Company.

Art. 13. Powers of the Board

a) The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the object of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company.

b) All matters not expressly reserved to the General Meeting by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board's authority and power.

c) In particular, any litigations involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board or by a director or any other person delegated for this purpose by the Board.

d) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16. Where the Directors sign any document on behalf of the Company, they shall indicate that they are acting on behalf of the Company.

Art. 14. Board meetings

a) The Board shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the Agenda of such meeting.

b) When all the members of the Board are present, either personally or by proxy to any notice, the Board can validly deliberate.

c) The Board may validly deliberate and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

d) A Director may attend a meeting of the Board physically or by telephone conference or may be represented by another director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the Board

a) Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes of the Directors present or represented, as provided for in Article 14.c above. In case of a tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

Such resolutions may be taken by way of several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents.

c) Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the Minute Book of the company, which shall be kept at the Company's Registered Office.

Art. 16. Delegation of the powers of the Board. The Board may delegate all or part of its power concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers of the company in accordance with the requirements of the Law. Where the Board wishes to appoint a director who is also a member of the Board, the prior approval of the shareholders meeting shall be required.

Art. 17. Commissaires

a) The accounting information given in the annual report shall be reviewed by one or more qualified commissaire(s), who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of shareholders for a maximum period of six years. The Commissaire shall be remunerated by the Company.

b) The Commissaire shall review the affairs of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and indemnity of Directors

a) Unless the General Meeting allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director of the Company.

Title V - Financial requirements

Art. 19. Financial year. The Company' financial year shall commence on January 1st and terminate on December 31st .

Art. 20. Financial statements

a) The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year. The accounts of the Company shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and commissaire and shall, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account, which shall then be deposited at the register of commerce.

Art. 21. Discharge. After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company.

Art. 22. Appropriation of profits

a) The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of the profit shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

c) The Board is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VI - Dissolution and Liquidation

Art. 23. Dissolution

a) The General Meeting may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board, proceeding in accordance with the provisions of the Law.

b) Upon the dissolution, the General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.

c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII - General provisions

Art. 24. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Transitory provisions

a) The first financial year shall begin today and end on December, 31st, 2005.

b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the first Friday of May 2006 at 1 p.m.

Subscription and payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

Shareholders	Number of Shares
1) DELFIN D.O.O., prenamed	149,950
2) Mr Nicholas Thierry Severin Moller, prenamed	50
Total:	150,000

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of three hundred thousand euros (300,000.- EUR) (is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Founders

The appearing parties, as mentioned above, shall consider themselves as Founders of the Company, unless a special provision herein provides that the shareholder(s) representing at least one third of the share capital of the Company be considered as Founder(s) of the Company, in which case such appearing parties shall be considered as mere subscribers of the share capital.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to 6,100.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is set at three and that of the Commissaire at one.

2. The following have been appointed directors:

* Mr Nicholas Thierry Severin Moller, manager, born in Gentofte (DK) on the 7th August 1955, residing in HR-22243 Murter (Croatia), José Markova 1.

* Monsieur Didier Mc Gaw, lawyer, born in Curepipe (Ile Maurice) on the 2nd September 1962, residing in L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

* Madame Jeanne Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on the 21st September 1970, residing in L-1934 Luxembourg, 42, rue de Leudelange.

3. The following has been appointed Commissaire:

- the private company LuxFiduAudit, with registered office in L- 8319 Olm, 6, rue de l'Egalité.

4. The mandates of the Directors and Commissaire shall expire immediately after the second General Meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2007.

4. The company shall have its Registered Office in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: D. Mc Gaw, J. Feltgen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 janvier 2005, vol. 468, fol. 66, case 7. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2005.

A. Lentz.

(008685.3/221/524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

EXTANG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.047.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1. MANTARAY INVESTORS LIMITED, avec siège social à RBC House, East Hill Street, Nassau, Bahamas, enregistrée sous le numéro 66285B,

ici représentée par Joost Tulkens, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2004.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée EXTANG FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 13 octobre 2001.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

19932

Première résolution

L'associée unique décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur MANTARAY INVESTORS LIMITED, préqualifiée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Tulkens, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007576.3/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

HOLDING LUXEMBOURGEOISE DIMOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 105.590.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société FINANCIERE DIMOTRANS HOLDING S.A., ayant son siège social au Zac de Satolas Green à F-69330 Pusignan, France,

ici représentée par M. Patrick de Braquilanges, administrateur de sociétés, demeurant 10, avenue des Archiducs, L-1135 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée détentrice des parts ci-après créées et tous les associés qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

La prise de participation financière dans tous les groupements, sociétés ou entreprises créés ou à créer, et tout spécialement en transports nationaux et internationaux, commissionnaires en douane, transitaires, organisateurs de transports;

La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés;

La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, prestations de services dans les domaines financiers, administratifs et informatiques;

L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil de sociétés filiales, affiliées ou du même groupe;

L'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société ou non, ou de groupements;

La gestion de tous droits de propriété industrielle, brevets, modèles, dessins marques et noms commerciaux;

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HOLDING LUXEMBOURGEOISE DIMOTRANS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à 20.000 € (vingt mille euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Titre VI. Disposition transitoire

Par dérogation à l'article quatorze (14) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui même pour finir le 31 mars 2006.

Titre VII. Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites en totalité par la susdite société FINANCIERE DIMOTRANS HOLDING S.A., soit 200 part sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de 20.000 € (vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Titre VIII. Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.236,-.

Titre IX. Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Salvatore Alaimo, dirigeant de société, né le 18 mars 1963 à Vaulx en Velin (F), demeurant rue du Beau-regard à Clos de l'Eglise, F-69970 Chaponnay, France.
3. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. de Braquilanges, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 24, case 6. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

J. Delvaux.

(008147.3/208/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

NORIS TRANSPORT & LOGISTICS (NTL), G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4437 Zolwer, 140, rue de Differdange.

H. R. Luxemburg B 105.596.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert Schuman, mit Amtswohnsitz in Differdingen.

Ist erschienen:

Herr Werner Gerken, Geschäftsmann, geboren zu Duisburg, Stadtteil Hamborn, Bundesrepublik Deutschland, am 23. April 1934, wohnhaft zu D-90419 Nürnberg, Burgschietstrasse 41.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie ihre Abänderungsgesetze und durch vorliegende Satzungen.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Zolwer.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der internationale Transport von Waren und Logistik über Landwege.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen beweglicher oder unbeweglicher Natur vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen NORIS TRANSPORT & LOGISTICS (NTL), G.m.b.H. an.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil, vollständig und in bar eingezahlt, was der amtierende Notar ausdrücklich bestätigt.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen, und um die Disponierungs- und Verwaltungsakte auszuführen, welche den Gesellschaftszweck betreffen.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 8. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche den Inventar zusammenfasst, aufgestellt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit oder den Bankrott des Gesellschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Art. 10. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom Geschäftsführer im Amt oder von einem Liquidator, welcher zu diesem Zweck von der Generalversammlung der Gesellschaft bestimmt wird, ausgeführt, unter Zugrundlegung der Mehrheit welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder Abänderungsgesetzen festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden nach Abzug der Passiva den Gesellschaftern zugeteilt.

Art. 11. Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung der Anteile

Das Gesellschaftskapital ist gezeichnet durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Werner Gerken, vorgenannt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche in Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde entstehen, belaufen sich auf EUR 875,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend hat sich der Komparent zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu welcher er sich als ordentlich einberufen erklärt, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-4437 Zolwer, 140, rue de Differdange.
- 2.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer Herr Werner Gerken, vorgenannt, ernannt.
- 3.- Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Differdingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand oder Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Gerken, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2005, vol. 891, fol. 30, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft erteilt um in Verwaltungssachen zu dienen zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdingen, den 24. Januar 2005.

R. Schuman.

(008240.3/237/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

ARNOULD & SILBERREISS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 105.609.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pierre Arnould, agent commercial, né le 25 décembre 1979 à Metz, France, demeurant au 241, rue de Pont-à-Mousson, F-57950 Montigny-les-Metz, France,
- 2) Monsieur Yann Silberreiss, agent commercial, né le 17 juillet 1977 à Metz, France, demeurant au 6, rue du Général Metman, F-57070 Metz, France.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations liées à des opérations de communication, d'information et de mise en relation de tierces personnes dans les domaines de biens d'équipement personnel et professionnel.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ARNOULD & SILBERREISS.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Pierre Arnould, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Yann Silberreiss, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérants de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

- Monsieur Pierre Arnould, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue de l'Avenir, L-3898 Foetz.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparantes reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Arnould, Y. Silberreiss, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 51, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(008412.3/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

BLIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.602.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 janvier 2005.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLIMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.000.000,- (six millions d'euros) qui sera représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 11 janvier 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 6.000 (six mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., préqualifiée	5.998	59.980
2. M. John Seil, préqualifié	1	10
3. M. Reno Maurizio Tonelli, préqualifié	1	10
Totaux:	6.000	60.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 60.000,- (soixante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, J. Seil, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 50, case 2. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A.Schwachtgen.

(008362.3/230/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

IMMOGESTION FRANK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 105.631.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean Frank, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 20 février 1965, demeurant à L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMOGESTION FRANK, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Rumelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un syndic de copropriété, l'administration ou l'exploitation de biens, l'agence immobilière, l'acquisition, la location, la vente et l'échange de biens immobiliers ainsi que la promotion immobilière.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Jean Frank, préqualifié,	125 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:
Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean Frank, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 20 février 1965, demeurant à L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature. Il peut également conférer des pouvoirs à des tiers.
- 2) Le siège social est établi à L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Frank, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, vol. 146S, fol. 72, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 17 janvier 2005.

P. Bettingen.

(008709.3/202/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

COLUBOIS, COMMERCE LUXEMBOURGEOIS DU BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1923 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.

R. C. Luxembourg B 46.689.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Signature.

(009957.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

LUX-INTERNATIONAL TRANSPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 21.539.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

M. Ducomble-Arend.

(009973.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 67.237.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée en date du 9 novembre 2004 à Schifflange

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le mandat des administrateurs venant prochainement à échéance, l'Assemblée décide d'ores et déjà de nommer les personnes suivantes au poste d'Administrateur pour un terme de six ans:
 - Monsieur Alain Schmitz, employé, demeurant avenue de la Libération, 17-19 à L-3850 Schifflange
 - Monsieur Frédéric Lamand, employé, demeurant rue d'Hoffschmidt, 13 à B-6720 Habay
 - Madame Virginie Pierrard, graphiste, demeurant rue d'Hoffschmidt, 13 à B-6720 Habay

- Monsieur David Fraselle, employé, demeurant rue du Lieutenant de Crepy, 32 à B-6811 Les Bulles
- Monsieur Benoît Piedboeuf, gérant de sociétés, demeurant rue des Prisonniers Politiques, 279A à B-6730 Bellefontaine.

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant prochainement à échéance, l'Assemblée décide d'ores et déjà de nommer Monsieur Patrick Dehez, expert-comptable, demeurant rue du Maitrank, 102 à B-6700 Bonnert/Arlon, au poste de commissaire aux comptes pour un terme de 1 an.

F. Lamand, D. Fraselle, B. Piedboeuf.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007679.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ASSURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 janvier 2005.

Signatures.

(009976.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FINVADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 70.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009992.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FINVADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 70.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009994.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FILAINE S.A., Société Anonyme.

(Anc. SEFIT SERVICE S.A.)

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 79.225.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 14 janvier 2005:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, val fleuri, Luxembourg, au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010004.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

PIZZERIA RIVA DEL GARDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 21.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 janvier 2005.

A. Di Pisa

Gérante

(009978.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

PIZZERIA RIVA DEL GARDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 21.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 janvier 2005.

A. Di Pisa

Gérante

(009964.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

RE-INVEST, Fonds Commun de Placement.

Sämtliche Anteile des von der DEKA INTERNATIONAL S.A. verwalteten Fonds RE-INVEST 1 (WKN 989 587/ISIN LU0095994876), welcher als Teilfonds des gemäß Gesetz vom 19. Juli 1991 errichteten Fonds Commun de Placement RE-INVEST aufgelegt wurde, sind zum 20. April 2005 zurückgegeben worden.

Die Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den Teilfonds aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 21. April 2005.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

(02129/1202/13)

SELLA CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.386.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

called to decide upon the accounts for the fiscal year ended December 31st, 2004 which will be held at the registered office of the Company, 4 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *May 19th, 2005* at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To approve both report of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2004.
2. To approve the combined statement and the combined statement of operations for the fiscal year ended December 31st, 2004.
3. To decide of the allocation of the results for the fiscal year ended December 31st, 2004.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
5. To decide on Statutory appointment and/or reappointment.
6. Miscellaneous.

According to the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Conditions to attend the meeting:

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg/Administration SELLA CAPITAL

MANAGEMENT), by May 14th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by May 14th, 2005 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

For Luxembourg:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

For Italy:

BANCA SELLA S.p.A, Via Italia 2, I-13900 Biella, Italia

(02088/755/37)

The Board of Directors.

IXUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 63.639.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mercredi 25 mai 2005 à 14.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

I (01640/780/17)

Le Conseil d'Administration.

EURIX EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 63.251.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mercredi 25 mai 2005 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

I (01641/780/17)

Le Conseil d'Administration.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 2, 2005 at 2.30 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and adopt the Management Reports of the Directors,
- To receive and adopt the Reports of the Auditor,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of results for the financial year ended on December 31, 2004,

- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2004.
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares five clear days prior to the date of the meeting at the Registered Office.

I (01966/755/20)

The Board of Directors.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.313.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire aux Comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- f. divers.

I (01857/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CURIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 9.208.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le 3 juin 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2004;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2006;
5. Divers.

I (01863/000/18)

VARAMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.091.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 26 mai 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (01933/802/16)

Le Conseil d'Administration.

TEKFEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.715.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:
«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de TEKFEN PARTICIPATIONS S.A.»
2. Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:«
La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»
Modification afférente de l'article 4 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.
3. Suppression de la valeur nominale de 1.000,- USD des actions composant le capital social
4. Réduction du capital social à concurrence de 595.511,28 USD, pour le ramener à 404.488,72 USD de par amortissement des pertes antérieures.
5. Augmentation du capital social à concurrence de 595.511,28 USD, par apport en numéraire, pour le porter de son montant actuel de 404.488,72 USD à 1.000.000,- USD.
6. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription,
7. Souscription et libération en numéraire par l'actionnaire majoritaire,
8. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01932/755/29)

Le Conseil d'Administration.

MONTSEGUR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.186.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2005 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (01913/045/17)

Le Conseil d'Administration.

POSEIDON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01999/506/15)

Le Conseil d'Administration.

19948

JC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 74.183.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 26 mai 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (01934/802/17)

Le Conseil d'Administration.

DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.992.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 26 mai 2005 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (01935/802/17)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02000/506/16)

Le Conseil d'Administration.

RUBENS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.374.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;

- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01931/045/17)

Le Conseil d'Administration.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01998/755/21)

Le Conseil d'Administration.

RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 18.853.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 mai 2005 à 17.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

I (01996/833/18)

Le Conseil d'Administration.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 42.248.

Der Verwaltungsrat der obengenannten Sicav freut sich, die Aktionäre zur

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am 26. Mai 2005 um 11 Uhr am Sitz der Gesellschaft einzuladen.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Anhörung und Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Rechnungsprüfers.
3. Abnahme des Jahresberichtes sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004 und Beschluss über die Verwendung des Ertrages.

4. Entlastung der Verwaltungsräte bezüglich der Ausübung ihrer Pflichten während des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2004 endete.
5. Sitzungsgemäße Ernennungen.
6. Allfälliges.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2004 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Aktionäre sind darauf hingewiesen, dass für gültig gefasste Beschlüsse kein Quorum erforderlich ist. Beschlussfassungen bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, hinterlegen.

I (02031/755/24)

Der Verwaltungsrat.

LUGALA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 40.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

I (01997/833/18)

Le Conseil d'Administration.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02001/506/16)

Le Conseil d'Administration.

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.712.

Die Aktionäre der G & P SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Mai 2005 um 15.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder

4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der G & P SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005.
I (02038/755/28)

Der Verwaltungsrat.

TPF-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.239.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02020/788/15)

Le Conseil d'Administration.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

I (02021/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 58.066.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND (the «Company») which be held at the registered office of the Company on 31 May 2005, at 10.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the report of the Board of Directors
- Presentation of the report of the Auditors
- Approval of the financial statements for the accounting year ended 31 December 2004
- Discharge of the Board of Directors
- Ratification of the co-optation of Mr. Gary Janaway as a Director

- Re-election of the following four present Directors: Messrs. Gavin Ralston, Jacques Elvinger, Noel Fessey and Gary Janaway
- Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors
- Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2004
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 27 May 2005, at 5.00 p.m. Luxembourg time.

N. Fessey / G. Janaway

Director / Director

I (02089/755/31)

PROSPER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 50.488.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2005 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02039/696/16)

Le Conseil d'Administration.

INFOR-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02040/696/16)

Le Conseil d'Administration.

AGRO-SUD FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02071/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

IRIDYS, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.663.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02041/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EMBRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.923.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 31 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02068/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.498.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 mai 2005 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02070/000/17)

Le Conseil d'Administration.

19954

SONTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 72.574.

Par la présente tous les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

du 26 mai 2005 qui se tiendra à 11.00 heures auprès du bureau du notaire Delvaux, 29, avenue Monterey, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture d'un état patrimonial au 30 avril 2005;
- Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 et mise en liquidation de la société;
- Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Divers

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour le Conseil d'administration

X. Mangiullo / M. Sterzi

Administrateur / Administrateur

I (02067/000/20)

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 1^{er} juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02069/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 85.203.

Notice is hereby given to holders of shares of common stock of TENARIS S.A. (the «Company») that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held on May 25, 2005 at 11.00 a.m. (local time), and that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held immediately after conclusion of the Annual General Meeting. Both meetings will be held at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. In the Annual General Meeting, shareholders will vote with respect to the items listed below under the heading «Annual General Meeting». At the Extraordinary General Meeting, shareholders will vote with respect to the items listed below under the heading «Extraordinary General Meeting». The agenda is made of the items listed below:

Agenda:

Annual General Meeting

1. Consideration of the Board of Directors' and independent auditor's reports on the consolidated financial statements. Approval of the Company's consolidated financial statements as of, and for the fiscal year ended, December 31, 2004.
2. Consideration of the Board of Directors' and independent auditor's reports on the unconsolidated annual accounts. Approval of the Company's unconsolidated annual accounts as of, and for the fiscal year ended, December 31, 2004.

3. Allocation of results and approval of dividend payment.
4. Discharge to the members of the Board of Directors.
5. Election of the Board of Directors' members.
6. Authorization to the Board of Directors to delegate the day-to-day management of the Company's business to one or more of its members.
7. Board of Director's compensation.
8. Appointment of independent auditors and approval of their fees.

Pursuant to the Company's Articles of Association, resolutions at the Annual General Meeting of Shareholders will be passed by simple majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Extraordinary General Meeting

1. Amendment of article 9 of the Articles of Association of the Company by the addition of a sentence confirming that the Board of Directors may appoint a secretary and one or more assistant secretaries to the Board of Directors who need not be a director.
2. Amendment of article 10 of the Articles of Association of the Company by the addition of a provision authorizing the certification of copies or excerpts of the minutes of the meetings of the Board of Directors as well any other document of the Company by the secretary of the board or any assistant secretary.
3. Amendment of article 15 of the Articles of Association of the Company to change the date established for the annual general meeting to be set at the first Wednesday of the month of June at 11.00 hours.
4. Amendment of article 16 of the Articles of Association of the Company to state that the convening of shareholder meetings in case the shares of the Company are listed on a foreign regulated market, the notices shall, in addition, be made in accordance with the publicity requirements of such regulated market.
5. Amendment of article 19 of the Articles of Association of the Company to include a provision authorizing the secretary of the board of directors or any of its assistant secretaries to sign copies or excerpts of the Shareholders Meetings.

Pursuant to the Company's Articles of Association, an extraordinary general meeting of shareholders held to consider proposed amendments to the Company's Articles of Association can only validly meet on the first call if at least half of the share capital is present or represented. If the required quorum is not met, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at twenty (20) days interval at least and in any case twenty (20) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette) and such other newspapers as provided for in article 19 of the Articles of Association of the Company. The second meeting can validly decide regardless of the quorum present or represented. In each case, resolutions may only be passed by a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented.

Procedures for attending the meetings

Holders of bearer shares wishing to attend the meetings must obtain an admission ticket by depositing their certificates representing their common stock, not later than 4.00 p.m. (local time) on May 20, 2005, at any of the following Company's offices:

Luxembourg:

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Argentina:

Leandro N. Alem 1067, 15°, (C1001AAF) Buenos Aires, Attn: Horacio de las Carreras and/or Eleonora Cimino

Italy:

c/o Dalmine S.p.A., Piazza Caduti 6 luglio 1944 n. 1 24044, Dalmine (BG), Attn: Marco Tajana and/or Teresa Gaini

Mexico:

c/o Tubos de Acero de México S.A., Campos Eliseos 400-17, Col. Chapultepec Polanco, 11560 Mexico D.F., Attn: Félix Todd and/or Luis Armando Leviaguirre.

Holders of shares through fungible securities accounts wishing to attend the meetings must present a certificate (issued by the financial institution or professional depository holding such shares) evidencing such deposit and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of May 20, 2005. Such certificate must be filed no later than 4.00 p.m. (local time) on May 20, 2005 with any of the Company's offices indicated above and, in the case of shares held in Mexico, with S.D. Indeval, S.A. de C.V. (Paseo de la Reforma #255, 2o. y 3er. piso Col. Cuauhtémoc, Mexico City).

Holder of shares as of May 20, 2005 may also vote by proxy. To vote by proxy, holders must file the required certificate and a completed proxy form not later than 4.00 p.m. (local time) on May 20, 2005 with any of the Company's offices indicated above or, in the case of shares held in Mexico, with S.D. Indeval, S.A. de C.V., in Mexico City.

Holders of American Depositary Receipts (the «ADRs») as of April 18, 2005 who desire to vote at the Meetings must complete, date and sign a proxy form and return it to JPMorgan Chase Bank, N.A. (the «Depository»), P.O. Box 43062, Providence, RI 02940-5115, by 3.30 p.m., New York City time, on May 18, 2005.

The Shareholder Meeting Brochure and Proxy Statement (which contains reports on each item of the agenda for the meetings, and further details on voting procedures) and the forms furnished by the Company in connection with the meetings, may be obtained from any of the Company's offices indicated above, the Depository, Borsa Italiana SpA (Piazza degli Affari 6, 20123, Milan, Italy) and S.D. Indeval S.A. de C.V., as from April 12, 2005, between 10.00 a.m. and 5.00 p.m. (local time).

Copies of the Shareholder Meeting Brochure and Proxy Statement and the forms are also available at www.tenaris.com/investors. Copies of the Companies financial statements and the reports of the auditors as well as the documents referred to in the preceding sentence may also be obtained free of charge at the Company's registered office in Luxembourg.

Luxembourg, April 12, 2005.

C. Bilesio

Secretary of the Board of Directors

II (01446/000/91)

SIMSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 65.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00675/560/16)

Le Conseil d'Administration.

LITECOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 64.707.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (00676/560/16)

Le Conseil d'Administration.

TAINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 60.255.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (00784/560/17)

Le Conseil d'Administration.

19957

VIZALMOPCO IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.127.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00677/560/16)

Le Conseil d'Administration.

C-QUADRAT PRO FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 79.732.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer zweiten

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 24. Mai 2005 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft und Einleitung des Liquidationsverfahrens
2. Ernennung von BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, repräsentiert durch die Herren Théo Limpach und Guy Hornick als Liquidator der Gesellschaft und Festlegung der Befugnisse des Liquidators

Bei dieser Versammlung wird dann zwar kein Quorum mehr zur Satzungsänderung nötig sein, wohl aber gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften eine Mehrheit von 2/3 der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 17 der Satzung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie eine schriftliche Vollmacht erteilen.

Jeder Aktionär, der der außerordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien spätestens dem 19. Mai 2005 am Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2995 Luxemburg.

II (01541/755/22)

Der Verwaltungsrat.

HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.241.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on May 17th, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on May 12th, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg.

II (01636/755/19)

The Board of Directors.

19958

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 mai 2005 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01586/755/18)

Le Conseil d'Administration.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Shareholders are kindly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders which will be held on May 23, 2005 at 11.00 a.m. at the office of the Company, L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde with the following agenda:

Agenda:

1. To dissolve the Company, following the loss of more than 75% of its share capital, in accordance with article 100 § 2 (to be approved by one fourth of the votes cast at the meeting) of the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies,
2. Any other business properly brought before the meeting.

The Board of Directors want also to inform the shareholders that a previous General Meeting has been convened at the date of April 4, 2005. This Meeting has decided:

- to approve the report of the Statutory Auditor for 2002, 2003 and 2004,
- to approve the balance sheet, the profit and loss accounts for the financial year ending on December 31st, 2002, December 31st, 2003 and December 31st, 2004,
- to carry forward the net loss of the financial year ending on December 31st, 2002, December 31st, 2003 and December 31st, 2004, to the retained losses
- to discharge the court appointed administrator and the Statutory Auditor from any liabilities in respect of their duties for the financial year ending on December 31st, 2002, December 31st, 2003 and December 31st, 2004,
- to appoint as new Statutory Auditor the private limited liability company W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l.
- to precise that the mandate of the new directors appointed at the general meeting of January 13, 2005 will expire at the Annual General Meeting for the calendar year 2010
- to ask the board of directors to convene a new shareholders meeting to deliberate on the dissolution of the company pursuant to Article 100 of the Company Law because less of one half of the capital was represented.

II (01646/289/30)

The Board of Directors.

AEGON INTERNATIONAL, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 51.713.

Die JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der AEGON INTERNATIONAL, SICAV, wird gemäss Satzung am 18. Mai 2005 um 11.00 Uhr in 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, am Sitz der Gesellschaft, abgehalten.

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Verwaltungsratsberichtes und des Wirtschaftsprüfungsberichtes für das Wirtschaftsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2004.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2004.
3. Verwendung der Jahresergebnisse.

4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers von der Haftung für die Ausübung ihrer Mandate für das Wirtschaftsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2004.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers und Festlegung der Mandatsdauer.
6. Sonstiges.

Eine Teilnahme der Aktionäre ist zur Beschlussfähigkeit für die o.g. Tagesordnungspunkte nicht zwingend, und die Entscheidungen der anwesenden oder durch Vollmacht vertretenen Aktien werden durch einfache Mehrheit getroffen. Jede Aktie hat eine Stimme. Ein Aktionär kann bei der Jahreshauptversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten werden.

Die Teilnahme an der Jahreshauptversammlung bzw. die Erteilung einer Vollmacht ist bis zum 9. Mai 2005 der Gesellschaft gegenüber schriftlich anzuzeigen, anderenfalls ist eine Teilnahme nicht möglich. Die entsprechenden Vordrucke sind auf Anfrage bei der Verwaltungsgesellschaft erhältlich.

II (01660/755/25)

Der Verwaltungsrat.

BRISEIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.179.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 17 mai 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01677/833/17)

Le Conseil d'administration.

EASTERN NATURAL RESOURCES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.811.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 17 mai 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01678/833/17)

Le Conseil d'Administration.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.591.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 18 mai 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
En général, la Société peut faire toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières.
La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières et brevets de toute origine, participer à la créa-

tion, au développement et au contrôle de toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière tous titres, valeurs mobilières et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou de toute autre manière, faire mettre en valeur ces affaires, titres, valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations tous concours, prêts, avances ou garanties, en prêtant ou en empruntant en toutes monnaies, avec ou sans intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes les opérations généralement quelconques qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2. Refonte générale des statuts.
3. Divers.

II (01701/802/26)

Le Conseil d'Administration.

VIANTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 17 mai 2005 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01692/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

MORAVIAN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.226.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 17 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01693/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

VINCALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 72.014.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. divers.

II (01714/045/17)

Le Conseil d'Administration.

19961

SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.009.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 19 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01758/755/18)

Le Conseil d'Administration.

OSBORNE & MOORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.170.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 17 mai 2005 à 17.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01760/755/18)

Le Conseil d'Administration.

JPMORGAN FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.762.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders (the «Meeting») of JPMORGAN FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS (the «Company») will be held on 17th May, 2005 at 4.00 p.m. Luxembourg time at the registered office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

Agenda:

1. Amendment of the name of the Company to JPMORGAN INVESTMENT STRATEGIES FUNDS and, consequently, amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation, and authorisation of the Board of Directors of the Company to fix the effective date of the amendment and appoint any one of its members to appear before a notary within six months of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders and record the effectiveness of the aforesaid amendment of the Articles of Incorporation and take all the necessary steps relating to such amendment including the publication of the effective date in the Luxembourg Mémorial and such other publication as the Board of Directors may decide;
2. Amendment of the date of the Annual General Meeting from 2006 onwards and, consequently, amendment of Article 24 of the Articles of Incorporation; and
3. Amendment of Articles 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 19, 20, 23, 25, 26, 28, 32 and 34 of the Articles of Incorporation with the purpose, inter alia, to submit the Company to part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, and authorisation of the Board of Directors of the Company to fix the effective date of the amendments and appoint any one of its members to appear before a notary and record the effectiveness of the aforesaid amendments of the Articles of Incorporation and to take all the necessary steps re-

lating to such amendments including the publication of the effective date in the Luxembourg Mémorial and in such other publication as the Board of Directors may decide. If the Board of Directors does not fix the effective date within six months of the Extraordinary General Meeting, the shareholders' decision on this item of the agenda will be void.

The revised description of the object of the Company in Article 4 of the Articles of Incorporation will read as follows:

«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as other assets permitted by Part I of the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment (the «Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.»

Most of the proposed changes under this item of the agenda relate to the submission of the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002. Some other changes are proposed to update the Articles of Incorporation in accordance with usual practice. A copy of the detailed proposed amendments can be obtained free of charge from the registered office of the Company.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require quorum of 50% of the shares outstanding and will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

If the quorum is not reached, a second Meeting will be reconvened for the 22nd June, 2005 at 4.00 p.m. (CET) with the same agenda. There is no quorum required for the reconvened Meeting and the resolutions will be passed by a majority of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Voting Arrangements

Shareholders, who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than 13th May 2005, by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Company Administration Department, fax +352 46 26 85 825).

II (01875/755/54)

By order of the Board of Directors.

SHANARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 86.872.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 18 mai 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01788/833/17)

Le Conseil d'administration.

INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE, Société Anonyme.

Capital social: 2.151.715,80 EUR.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R. C. Luxembourg B 96.592.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2005 à 17.00 heures au siège de la société:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise.
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 2004. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Décharge au Réviseur d'entreprise.

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

II (01856/000/19)

Le Conseil d'Administration.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 17 mai 2005 à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

II (01810/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 22.648.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de FIXED INCOME TRANSWORLD FUND se tiendra selon les statuts le mardi 17 mai 2005 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant son ouverture.

II (01868/1593/19)

VELOCITY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.283.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01715/045/17)

Le Conseil d'Administration.

19964

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 18 mai 2005 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la Société peut faire toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière tous titres, valeurs mobilières et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou de toute autre manière, faire mettre en valeur ces affaires, titres, valeurs mobilières et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations tous concours, prêts, avances ou garanties, en prêtant ou en empruntant en toutes monnaies, avec ou sans intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes les opérations généralement quelconques qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2. Refonte générale des statuts.

3. Divers.

II (01700/000/26)

Le Conseil d'Administration.

MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.206.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;

b. rapport du commissaire de Surveillance;

c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;

d. affectation du résultat;

e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;

f. divers.

II (01716/045/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.884.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;

b. rapport du Commissaire de Surveillance;

c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;

d. affectation du résultat;

e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;

f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

g. divers.

II (01717/045/17)

Le Conseil d'Administration.

19965

CAPRESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.149.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01718/045/16)

Le Conseil d'administration.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.692.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01719/045/17)

Le Conseil d'Administration.

RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.373.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01721/045/17)

Le Conseil d'Administration.

CARCANI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.756.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 18 mai 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

19966

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01747/833/17)

Le Conseil d'administration.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.246.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01752/788/16)

Le Conseil d'Administration.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 17 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers

II (01753/788/18)

Le Conseil d'Administration.

OHSU FINANCE S.A, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 98.347.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Divers

II (01756/788/16)

Le Conseil d'Administration.

M. AND J. CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.241.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *17 mai 2005* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (01754/788/15)

Le Conseil d'Administration.

PANORAMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.628.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du *17 mai 2005* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 de dissoudre éventuellement la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01869/802/19)

Le Conseil d'Administration.

GAROFA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.099.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA FINANCE S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *13 mai 2005* à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01946/000/15)

Le Conseil d'Administration.

GAROFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.087.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *13 mai 2005* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4. Divers.

II (01947/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.332.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIMALUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01948/000/15)

Le Conseil d'Administration.

INSELHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi 13 mai 2005 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 6 avril 2005.
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02028/000/21)

FLORINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 68.611.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 janvier 2005.

M. Petit

Administrateur-délégué

(009983.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.